

MESURES DE REVALORISATION DES ENGAGEMENTS TENUS ! OUI MAIS QUAND ?

Suite à la note du ministre de l'intérieur du 12/09/25, **FO PREFECTURES ET SMI** a demandé une réunion pour obtenir **LES MONTANTS DE REVALORISATION POUR LES AGENTS** et leur mise en oeuvre concrète qui sera effective dès la parution des textes

- **+5% DE REVALORISATION POUR LES ASTREINTES**
- **+5% POUR LES INTERVENTIONS**
- **LE MONTANT DE L'IFSE ALLOUE AUX AGENTS DE CATEGORIE B ET C EXERCANT EN PREFECTURES, SOUS PREFECTURES, SGCD, SUR DES FONCTIONS D'ACCUEIL PHYSIQUE EST FIXE À 600 EUROS BRUT ANNUEL A LA CONDITION QU'ILS N'AIENT PAS LA NBI . A NOTER : LA MESURE DEVRAIT TOUCHER 2000 AGENTS (ACCUEIL GENERAL, SERVICES ETRANGERS, POINT ACCUEIL NUMERIQUE ET FRANCE SERVICE)**
- **FILIERE SOCIALE : 500 EUROS BRUT EN PLUS PAR AN POUR LES ASSISTANTES SOCIALES.**
- **LES DIRECTEURS SGCD SERONT " DATISES" DEBUT 2026**



LE VRAI SYNDICAT DES PREFS SGCD, SGAMI ET JA
FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR

